

BAT France salue la publication de la norme AFNOR XP V37-500 : un tournant pour la mise en place de standards de qualité et de rigueur des sachets de nicotine

Paris – Le 02 Juillet 2025 – Face à l'essor du marché des sachets de nicotine, BAT France se satisfait de la publication de la norme expérimentale **AFNOR XP V37-500**, qui établit un cadre clair et rigoureux pour garantir l'intégrité, la qualité et l'information du consommateur autour de ces produits. Élaborée avec la participation d'experts, de fabricants, d'organismes d'évaluation et de recherche, cette norme représente une avancée majeure pour la structuration de la filière.

Une norme fondée sur la fiabilité, la transparence et les bonnes pratiques

La norme XP V37-500 définit des exigences précises relatives à :

- **La composition du produit** : seuls les ingrédients de qualité alimentaire ou pharmaceutique sont autorisés. La nicotine doit être d'origine naturelle, conforme aux spécifications de qualité de la norme, et ne doit pas excéder **16,6 mg par sachet**, .
- **La fabrication** : elle doit suivre des rigoureux standards de fabrication (GMP), avec une traçabilité complète des matières premières.
- **L'évaluation toxicologique** : une **évaluation des risques toxicologiques (ERT)** est obligatoire pour chaque ingrédient, incluant les impuretés éventuelles, les matériaux d'emballage et la durée d'exposition du consommateur.
- **Le conditionnement** : les matériaux en contact direct ou indirect avec le produit doivent répondre aux normes européennes de contact alimentaire et être inviolables.
- **L'étiquetage** : le consommateur doit être informé de la **teneur en nicotine**, de la **composition**, de la **présence d'allergènes ou de sensibilisants cutanés**, ainsi que des précautions d'usage. Un **avertissement clair sur le caractère addictif de la nicotine** est également obligatoire.

Une norme attendue par l'ensemble de la filière

Cette norme répond à une volonté de la filière de se structurer et d'envoyer un message fort contre la **prolifération de produits non encadrés** sur le marché, et dans un objectif de mieux **protéger le fumeur adulte**. Élaborée sur la base des standards déjà en vigueur au Royaume-Uni et en Suède, la norme XP V37-500 s'appuie sur des pratiques éprouvées à l'échelle européenne pour offrir un cadre fiable, harmonisé et immédiatement opérationnel.

Sébastien Charbonneau, Directeur des Affaires Publiques BAT France a déclaré : « Une norme rigoureuse comme la XP V37-500 apporte un gage de qualité, une garantie de qualité et de transparence fiable pour des produits à destination des consommateurs adultes, vendus dans un réseau de professionnels formés. Une étape supplémentaire pour appeler à une réglementation stricte des sachets de nicotine. Et de lutter ainsi contre l'émergence d'un marché illicite incontrôlable. »

FIN

CONTACT

Romain BAYLE

+33 620 497 554

romain_bayle@bat.com

www.batfrance.com

A propos de BAT

BAT est une entreprise leader de biens de consommation multi-catégories dont l'objectif est de construire « A Better Tomorrow™ » en construisant un monde essentiellement sans fumée, tout en réduisant l'impact de son activité sur la santé, en offrant un plus grand choix de produits agréables et moins risqués aux consommateurs adultes.

L'entreprise continue d'affirmer clairement que la consommation de tabac pose de graves risques pour la santé et que le seul moyen d'éviter ces risques est de ne pas commencer ou d'arrêter. BAT encourage ceux qui, continueraient à fumer, à passer complètement à des alternatives et à risque réduit scientifiquement fondées *†.

Pour y parvenir, BAT se transforme en une entreprise de produits de consommation multi catégorie véritablement centrée sur le consommateur. L'objectif de BAT est d'atteindre 50 millions de consommateurs adultes de ses produits sans combustion d'ici 2030 et de générer 50 % de ses revenus à partir de ces produits d'ici 2035.

BAT s'efforce également de réduire l'utilisation des ressources naturelles, améliorer les moyens de subsistance des communautés où elle opère et de respecter ses engagements climatiques pour atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050.

BAT emploie plus de 48 000 personnes et, en 2024, a généré un chiffre d'affaires de 25,9 milliards de livres sterling, avec un bénéfice d'exploitation ajusté de 11,9 milliards de livres sterling.

Le portefeuille stratégique de la société est composé de ses marques de cigarettes mondiales, d'une gamme croissante de produits du tabac et de la nicotine à risque réduit* †. Ceux-ci incluent les produits du vapotage, du tabac chauffé et les sachets de nicotine sans tabac.

**Basé sur le poids de la preuve et en supposant un abandon complet de la cigarette. Ces produits ne sont pas sans risque et créent une dépendance.*

†Nos produits tels que vendus aux États-Unis, y compris Vuse, Velo, Grizzly, Kodiak et Camel Snus, sont soumis à la réglementation de la FDA et aucune allégation de risque réduit ne sera faite concernant ces produits sans l'autorisation de la FDA.